

Thème 3

Construire des alternatives pour une société plus juste et solidaire

RAPPORTEURS

Monique Daune, Michel Galin, Jean-Michel Harvier, Daniel Rallet, François Sauterey

Le SNES-FSU s'inscrit dans une perspective de transformation sociale fondée sur la lutte contre les inégalités et le refus des discriminations, pour la satisfaction des besoins sociaux, la reconnaissance des droits fondamentaux, pour l'égalité, la justice sociale, la démocratie et la paix. Les pistes alternatives que nous travaillons mettent notamment en relief le rôle des services publics, une protection sociale de haut niveau, une profonde réforme de la fiscalité pour une société plus juste et solidaire, soucieuse de préparer l'avenir des futures générations et respectueuse du devenir de la planète.

Croissance quasi nulle en 2012 et 2013, avalanche de plans dits sociaux, maintien d'un taux de chômage à des niveaux records malgré les emplois aidés mis en place, stagnation ou baisse des salaires, hausse du taux de pauvreté..., la situation économique et sociale ne cesse de se dégrader sous l'effet de la crise du capitalisme qui s'est aggravée à l'été 2007. Les grandes conquêtes sociales de la Libération ne cessent d'être remises en cause, tout cela dans un cadre contraint par les exigences européennes d'austérité. Alors que les forces du capital renforcent leur position, ce sont les salariés et les plus démunis qui voient leur conditions de vie et de travail se détériorer, dans un contexte de concurrence accrue.

Après avoir obtenu le CICE sans aucune contrepartie, des reculs du gouvernement sur plusieurs mesures fiscales et, dès le budget 2014, un transfert plus marqué de la fiscalité des entreprises vers les ménages, les organisations patronales posent sans cesse de nouvelles exigences en matière de réduction du « coût » du travail au nom de la compétitivité.

Le Pacte de Responsabilité est le dernier exemple du renoncement du gouvernement devant les exigences patronales et aux théories libérales. S'ajoutant à la réduction des dépenses publiques et sociales de 14 Mds d'euros déjà engagée sur le budget 2014, la réduction sans précédent de 50 Mds d'euros programmée sur 2014-2017 pour financer ce Pacte ne peut que peser sur l'activité économique, creuser davantage les inégalités par des coupes claires dans les services publics et renforcer ainsi l'exaspération de la population. Le SNES dénonce le choix fait par François Hollande d'inscrire sa politique dans la continuité de son prédécesseur en affirmant une politique de l'offre plutôt qu'une politique de la demande : un tel choix ne peut avoir que des conséquences économiques et sociales désastreuses.

En ne répondant pas aux préoccupations des salariés, des retraités et des jeunes, et en sacrifiant l'avenir, les politiques d'austérité alimentent le rejet de la parole politique et la désespérance et font le lit de l'extrême droite. Les forces libérales profitent du caractère injuste de notre système fiscal pour mener campagne contre l'impôt et remettre en cause notre modèle social. Tout cela rend d'autant plus nécessaire la construction d'alternatives économiques, sociales et écologiques crédibles pour une société plus juste et solidaire. Pour le SNES, la sortie de crise passe par une rupture avec les politiques libérales actuelles notamment par le développement des services publics et une protection sociale de haut niveau.

Le mouvement syndical a la responsabilité d'impulser les mobilisations nécessaires pour imposer cette rupture.

1. POUR UNE AUTRE EUROPE, SORTIR DU CARCAN LIBERAL

Dans l'Union européenne (UE), le dogme de la concurrence libre et non faussée a conduit à un accroissement des inégalités et à un chômage massif. La Commission européenne et la quasi-totalité des gouvernements ont décrété que la crise de 2008-2010 était due à des dépenses publiques excessives et au manque de compétitivité d'un grand nombre de pays. Ce diagnostic laisse de côté la crise du capitalisme financiarisé et les véritables problèmes d'une monnaie européenne construite sans aucun mécanisme de cohésion alors que les économies divergent.

Ce diagnostic erroné a justifié des politiques d'austérité qui ont plongé l'économie européenne dans la récession et aggravé le chômage et les déficits publics qu'elles sont censées réduire. Aujourd'hui, l'Europe est au bord de la déflation.

La Banque centrale européenne ne vise que la stabilité générale des prix sans considération pour le chômage qui monte dans la zone euro. Imposée par le Traité de Maastricht, l'impossibilité pour la BCE de prêter directement aux États a provoqué une spéculation sur les dettes souveraines des États les plus en difficulté. Les peuples de ces pays ont supporté un coût social exorbitant alors que la finance a été exonérée de sa responsabilité. La BCE doit être autorisée à prêter directement aux États, ce qui nécessite un véritable contrôle démocratique.

Les États européens se sont dotés d'outils visant à empêcher la remise en cause de ces politiques comme le TSCG ratifié par la France en 2012, malgré la promesse électorale, et qui impose la règle d'or en matière budgétaire.

D'autres dispositifs, comme le « Six-Pack » et le « Two-Pack » visent à mettre les budgets (et les parlements nationaux) sous contrôle étroit de la commission européenne : des pans entiers des politiques publiques tombent de ce fait dans le champ de compétence des politiques néo-libérales européennes. Ce déni de démocratie a atteint son sommet dans les pays gouvernés par la Troïka (Grèce, Irlande, Portugal) ou placés sous assistance financière (Espagne).

Ces traités et dispositifs verrouillent le cadre institutionnel. Ils doivent être renégociés car le dispositif institutionnel actuel (Commission Européenne et Conseil Européen cumulant pouvoir législatif et exécutif, pouvoir insuffisant du Parlement Européen, mise à l'écart des Parlements nationaux) n'est pas démocratique, favorise l'imposition de politiques favorables aux lobbies économiques.

Seule la mobilisation des peuples permettra de les renégocier pour mettre la démocratie au centre de la construction européenne. Des audits de la dette doivent être réalisés pour en distinguer la part illégitime.

La construction d'une autre Europe passe par l'organisation de mobilisations européennes qui imposent une rupture avec le fondement antidémocratique des institutions européennes et l'orientation néolibérale des politiques communautaires.

Ces politiques d'austérité prétendent imposer des « réformes structurelles » qui sont brutalement mises en œuvre en Europe du Sud et remettent en cause les droits acquis : démantèlement de la protection sociale et du droit du travail, privatisation des services publics.

Ces choix sont imposés sans aucun débat démocratique au nom des « contraintes économiques » : l'argument « On ne peut pas faire autrement », lourdement asséné dans les médias, cherche à répandre le fatalisme.

Au nom de ces politiques, on ferme des écoles, on privatise des hôpitaux, on brade les services publics à des intérêts privés, on supprime des emplois publics, on réduit les salaires des fonctionnaires et les pensions : le secteur public est une cible principale et l'éducation n'est pas épargnée : au Portugal, en Grèce, en Espagne, les dépenses d'éducation régressent, et nos collègues sont même placés sous la menace de licenciements.

La fiscalité sur le capital, sur les hauts revenus et sur les entreprises, notamment les plus grandes qui transfèrent leurs profits dans les pays à basse fiscalité, est tirée vers le bas grâce à la mobilité des capitaux. La charge fiscale est transférée sur les salariés et les consommateurs. Malgré quelques déclarations d'intention, les paradis fiscaux prospèrent, y compris au cœur de l'Union européenne, et l'évasion fiscale est favorisée par la concurrence fiscale entre les pays.

Au nom de la « compétitivité », les salaires sont réduits, les protections collectives des salariés sont sacrifiées sur l'autel de la flexibilité. La pauvreté s'étend et le taux de chômage s'élève à des niveaux dramatiques, notamment pour les jeunes. La jeunesse diplômée est contrainte à l'émigration.

Le travail est conçu comme un simple facteur de production et ravalé au rang de marchandise.

La directive sur le détachement des travailleurs est devenue un outil d'exploitation et de baisse de la rémunération du travail. Ainsi que l'a déclaré la CES, le projet de révision de la directive dont est actuellement saisi le Parlement européen ne fera guère progresser la protection des travailleurs détachés : il faut un autre projet pour arrêter le dumping social.

Le dumping social et fiscal est présenté comme incontournable. Les salariés, les peuples, les territoires sont mis en concurrence, chaque pays est invité à s'en sortir sur le dos de ses voisins. En instituant la rivalité entre les peuples au centre du modèle européen, la politique dite de « compétitivité » sape les fondements de la solidarité européenne et constitue un levier sur lequel les courants xénophobes et racistes se développent. Il faut une harmonisation par le haut des rémunérations et des droits sociaux.

Le Snés réaffirme son soutien et sa solidarité aux peuples européens (grec, espagnol, portugais,...) en lutte pour la défense de leurs services publics et contre les politiques d'austérité imposées par l'UE.

TAFTA

Négocié depuis juillet 2013 entre l'UE et les Etats-Unis, TAFTA, l'accord commercial trans-atlantique (*Trans-Atlantic Free Trade Agreement*) vise à réduire les "barrières non tarifaires", c'est à dire les normes sociales, sanitaires, environnementales qui protègent les salariés, les consommateurs et les citoyens. Toute norme édictée par les pouvoirs publics est susceptible d'être attaquée parce qu'elle constitue une entrave à la liberté du commerce et à la rentabilité des investissements privés. Ce sont toutes les activités au sein d'une société qui pourraient être livrées aux appétits des investisseurs.

Sont notamment concernées les activités culturelles ou liées à la propriété intellectuelle, le financement et la protection des services publics (y compris la santé et l'éducation), la fonction publique, le droit du travail, la protection sociale...

Les différends entre un investisseur privé et un État seraient jugés par un tribunal arbitral privé, ce qui soumettrait toute la législation publique sous la menace d'attaques venant d'intérêts privés. C'est une sérieuse attaque contre la démocratie : les négociations se déroulent dans une totale opacité, sous la pression des lobbies économiques, sans que le mandat de négociation de la commission européenne ait été rendu public. La représentation nationale doit être saisie dès maintenant et avant toute signature.

Le Snés-Fsu s'oppose au pacte transatlantique, il exige que les citoyens soient informés et consultés. Il y a 15 ans, la mobilisation citoyenne a permis de rejeter un projet équivalent (l'AMI).

Le Snés demandera aux collectivités locales, lesquelles sont particulièrement concernées, de prendre position contre le Tafta, ainsi qu'aux candidats aux élections européennes. Le Snés informera ses syndiqués et participe avec la FSU au collectif "STOP Tafta" et aux mobilisations qui s'engagent.

Au contraire de ces options désastreuses, nous voulons une autre Europe qui soutienne un véritable développement économique, permettant le progrès social, la transition écologique et des services publics au service des citoyens. Cela ne pourra se faire qu'à la condition que les banques soient mises elles aussi au service des peuples, et non l'inverse.

Les forces syndicales européennes doivent s'unir pour imposer une réorientation complète des politiques communautaires notamment en utilisant les instruments dont elles se sont dotées, la CES mais aussi l'Alter Summit qui réunit forces syndicales et associatives avec l'ambition de proposer une autre construction européenne basée sur les droits sociaux fondamentaux et le respect des choix démocratiques des peuples.

L'enjeu est de créer un rapport de forces qui nous permette d'imposer une rupture par rapport aux politiques d'austérité aussi bien dans le cadre national que dans le cadre européen.

2. EN FRANCE, AGIR CONTRE L'AUSTERITE ET POUR UNE AUTRE REPARTITION DES RICHESSES

2.1. Services publics et décentralisation

Le SNES réitère ses mandats du congrès de Reims sur les services publics. Il réaffirme qu'un certain nombre d'activités humaines ne relèvent pas de la sphère marchande. Il milite donc pour la défense, le développement et l'extension des services publics qui ont notamment montré leur capacité à atténuer le poids de la crise en 2007/08 pour la population et s'oppose à toutes formes de délégations à des entreprises privées. Il rappelle que le rôle de l'État ne saurait se limiter à ses missions régaliennes, que l'éducation nationale doit rester dans ses prérogatives.

Le candidat Hollande avait annoncé un « acte III de la décentralisation ». Le gouvernement a choisi de ne faire aucun bilan des actes précédents et de limiter la discussion aux seuls élus. Le projet de loi initial a été découpé en trois. En janvier 2014, le président de la République a clairement lié la décentralisation au Pacte de responsabilité et à la baisse des dépenses publiques. Le budget 2014 de l'État, en baissant les dotations de 1,5 milliards, a commencé à intégrer les collectivités territoriales dans la diminution des déficits.

En l'absence d'un bilan critique des décentralisations, le Snes s'oppose à toute nouvelle phase de décentralisation qui conduirait à un amoindrissement du rôle de l'Etat, un recul de la démocratie, un renforcement des inégalités entre les territoires et la généralisation de la concurrence entre eux.

Le SNES défend une politique d'aménagement du territoire dont les objectifs sont la cohésion sociale, la solidarité et l'égalité territoriale, c'est à dire l'égalité des droits de tous les habitants, et non un découpage territorial vu comme un facteur de croissance et de compétition.

2.1.1.

Le premier volet, déjà adopté par l'Assemblée nationale (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), se caractérise par :

- une répartition des compétences à la carte dans l'espace et dans le temps par le biais de la contractualisation dans le cadre des conférences territoriales de l'action publique ;
- une place importante accordée aux métropoles ;
- l'augmentation de la taille et du rôle des intercommunalités ;
- le rétablissement de la clause générale de compétence, corrigée par un « chef-de-filat » au contenu incertain.

Le SNES est opposé à ce que les compétences changent suivant le lieu : ici un département aurait par exemple la compétence collège, là ce serait la Région ou la métropole, avec les cartes rebattues à chaque mandat. L'action publique a besoin de continuité et de lisibilité. Les compétences doivent être définies par la loi et non par les contrats entre collectivités. Le manque de lisibilité dans la répartition des compétences et la prise de décision sans consultation des citoyens mettent en danger la démocratie locale.

L'existence de métropoles « géographiques » est un fait. La coordination des politiques publiques y est nécessaire. Cependant la loi s'inspire du Pacte de compétitivité pour insérer ces territoires dans la compétition économique avec les autres métropoles européennes ; cela va accroître les inégalités entre territoires, entre les métropoles et leurs périphéries et accroître des déserts ruraux.

La création de métropoles comme nouvel échelon territorial, comme les regroupements de communautés d'agglomération pour obtenir des ensembles de plus de 200 000 habitants, amoindrissent le rôle des communes.

Ces réorganisations institutionnelles posent des problèmes de démocratie pour les citoyens et risquent de modifier aussi l'organisation du travail des agents et des fonctionnaires : nous exigeons que le débat soit transparent dans la prise de décision. Si des réorganisations institutionnelles et des redistributions de compétence doivent avoir lieu, elles doivent se faire dans le respect de principes incontournables :

1. Il n'est pas acceptable que des transferts de compétences entre collectivités se fassent sans débat. Les statuts et les missions des personnels doivent être respectés. Nous demandons que les transferts entre CT et l'organisation des services soient débattus en amont puis soumis pour avis aux organisations syndicales avant la décision de la conférence territoriale.
2. Les métropoles peuvent avoir la compétence collège ou lycée, ce sera le cas pour les collèges de la métropole de Lyon dès 2015. Nous considérons que le transfert de la compétence second degré (collège et /ou lycée) aux métropoles aggraverait les inégalités scolaires entre la métropole et sa périphérie. Nous nous y opposerons.
Là où les métropoles obtiendraient malgré tout cette compétence, nous demandons que les politiques scolaires des métropoles soient soumises à la discussion des partenaires sociaux et, donc, que la métropole soit représentée au sein des CDEN et CAEN.

2.1.2.

Le second volet doit être discuté au Parlement en avril : il ferait des Régions les principales bénéficiaires de nouveaux transferts de compétences, avec aussi la possibilité d'adapter les règles aux territoires, l'ARF revendiquant le « droit à la différence » pour les territoires.

De nouveaux transferts de compétences, sans bilan des précédents, sont dangereux. Les inégalités régionales risquent d'engendrer davantage d'inégalités sociales.

Le Snés rappelle son attachement à l'égalité de traitement des citoyens sur tout le territoire, il s'oppose donc à la création d'un pouvoir réglementaire aux régions.

2.1.3

Nous réaffirmons que l'orientation des élèves relève de l'orientation scolaire, organisée par le ministère de l'Éducation nationale avec tout son réseau de CIO.

La loi sur la formation professionnelle et la démocratie sociale a, dans son article 22, précisé les compétences entre l'État et la Région en matière d'orientation en confiant la mise en œuvre de l'orientation scolaire à l'État avec l'appui des CIO. Néanmoins les articles 23 et 24 contiennent des formulations floues qui peuvent permettre aux Régions d'outrepasser leurs compétences notamment par l'introduction d'une compétence sur l'orientation dans le CPRDFP et les CCREFP. Le SNES demande que les projets de convention Etat/ Région soient discutés avec les organisations syndicales et soumis au CTA.

Dans l'immédiat, notre action a permis de repousser le projet de transfert des CIO aux Régions et de double tutelle État/Région pour les personnels. Mais le principe d'expérimentations, en Région, pour la mise en place d'un SPRO a été acté. Il se traduit par une charte signée entre l'ARF et quatre ministres, qui donne pouvoir à la Région sur le niveau d'engagement des CIO. Parallèlement, le MEN ferme les CIO et envisage de les regrouper dans un EPA. Il faut exiger le maintien de tous les CIO dans l'EN et l'abandon de cette charte.

Le SNES exige un bilan transparent de ces pseudo-expérimentations en Région et l'établissement d'une convention nationale élaborée en concertation avec les organisations syndicales représentatives pour définir un niveau d'engagement des CIO dans le SPRO respectueux des publics prioritaires, des statuts des personnels, de leurs missions ainsi que de celles des CIO et de leurs conditions d'exercice.

Depuis la loi d'orientation de 2013, les Régions arrêtent les ouvertures et les fermetures des formations professionnelles initiales (statut scolaire et alternance) après accord avec le recteur.

Pour le SNES, la carte des formations doit rester effectivement de la responsabilité de l'État.

Il faut rester vigilant quant à une nouvelle offensive de régionalisation de l'orientation scolaire et du pilotage de la carte des formations professionnelles initiales.

2.1.4

Pour masquer l'augmentation de leur dette, les collectivités publiques ont recours à des Partenariats Public-Privé (PPP). Ceux-ci augmentent très fortement le coût de la construction et de l'entretien de ces équipements et donnent un pouvoir accru aux gros constructeurs privés qui se partagent les marchés et évincent les éventuels concurrents. Au contraire des collectivités territoriales et de l'État, les PPP ne sont pas

soumis au contrôle citoyen. Cette fausse solution à court terme dénature les services publics et privatise les équipements collectifs.

2.1.5 Langues minoritaires et régionales

Dans les mois qui viennent, le Snes engagera une réflexion avec les syndiqués mettant en évidence toutes les conséquences, en particulier sur nos statuts, d'une ratification de l'ensemble de la charte européenne des langues minoritaires et régionales.

2.2. Pour une politique économique, sociale et solidaire en faveur de l'emploi et des salaires, et respectueuse de l'environnement

2.2.1. Travail et emploi

Défendre les conditions de travail et l'emploi est un axe central de notre syndicalisme, en lien avec un projet global de transformation de l'économie et de la société. Chômage de masse, précarité de l'emploi et insécurité au travail résultent de choix politiques, de pratiques managériales et d'organisations du travail délétères qui aggravent la souffrance au travail et peuvent conduire à des actes extrêmes et que nous devons continuer de combattre.

Le Snes rappelle son exigence d'une loi qui interdit les licenciements pour les entreprises qui dégagent des bénéfices.

Il faut défendre des emplois stables et bien rémunérés pour des besoins sociaux évolutifs dans un souci environnemental ; agir pour une réduction de la durée du travail hebdomadaire avec notamment un retour sur l'âge de départ à la retraite ; porter une réflexion sur les étapes de la vie professionnelle permettant vie familiale, reprise d'études ou formation.

Il faut améliorer les conditions de travail pour éviter le recours au temps partiel contraint, notamment pour les femmes qui sacrifient ainsi niveau de vie et carrière - et par voie de conséquence leur retraite.

Le travail ne manque pas : les salariés sont en général débordés et de nombreux besoins sociaux ne sont pas satisfaits (petite enfance, accompagnement des personnes âgées dépendantes...). Il est donc possible de créer de nombreux emplois, notamment dans les services publics .

Il faut améliorer les conditions d'entrée des jeunes dans la vie active et bannir le passage obligé par les formes de précarité extrême qui font que trop peu de jeunes commencent leur activité professionnelle avec un CDI.

Pour tous, il faut remettre du collectif dans le travail et permettre aux salariés et à leurs organisations syndicales de reprendre la main sur leurs métiers et missions au plus près du terrain dans un cadre global de sécurisation de l'emploi et des conditions de travail.

2.2.2. Salaires et pouvoir d'achat

La part des salaires dans la valeur ajoutée a régressé ces 20 dernières années et reste comprimée à un niveau trop bas alors que les revenus du capital continuent de s'accroître. Les inégalités salariales se creusent, le temps partiel contraint et les CDD se développent, y compris dans la Fonction publique, et le chômage continue d'augmenter : le nombre de travailleurs pauvres n'a jamais été aussi élevé.

Le SMIC - qui touche une partie croissante des salariés - se rapproche du seuil de pauvreté tandis que les plus hauts revenus - notamment ceux des 0,1% les plus riches - augmentent. Ces revenus, sans commune mesure avec le travail fourni, posent à la fois la question de la revalorisation du salaire minimum et celle de l'établissement d'un revenu maximal dans le cadre d'un resserrement des salaires.

Alors que la déflation salariale renforce la récession, salaires et cotisations sociales continuent d'être présentés comme un coût entravant compétitivité, croissance et emploi. Nous devons combattre ces contre-vérités et faire comprendre que ces logiques conduisent à un dumping social et salarial sans fin, obtenir une revalorisation des salaires, et des pensions, faire disparaître les inégalités femmes/hommes et reconquérir les

cotisations sociales (partie socialisée du salaire).

Pour apprécier l'évolution souhaitable des salaires et des pensions, le SNES demande une concertation avec les organisations syndicales pour construire un outil de mesure de l'évolution des prix mieux adaptée à la réalité des dépenses des ménages prenant en compte les dépenses contraintes.

Il considère dans l'immédiat que le SMIC doit être porté à 1700 € brut.

2.2.3. L'urgence d'une transition écologique

Le réchauffement de la planète dû aux activités humaines est aujourd'hui établi. Après l'échec de la conférence de Copenhague (2009), une nouvelle conférence des Nations Unies sur le climat (COP 21) doit se tenir à Paris en 2015.

Le SNES s'engage dans la mobilisation citoyenne internationale qui s'organise pour exiger un accord global, contraignant, reconnaissant concrètement la responsabilité commune mais différenciée des pays, conforme aux attendus des rapports scientifiques qui préconisent de rester en deçà d'un réchauffement maximum moyen de 2°C. Cet accord doit se situer dans la perspective de la justice sociale et d'une transition écologique.

La perspective de tarissement de certaines ressources indispensables au mode de développement actuel - à commencer par le pétrole - est maintenant une réalité. Alors que la crise écologique est la conséquence du système de production et de consommation actuel et que la facture énergétique ne cesse d'augmenter, il est devenu urgent que l'Etat engage une nouvelle impulsion économique basée sur des investissements publics massifs permettant d'assurer à la fois une réindustrialisation programmée du pays et une transition écologique, véritable nouveau modèle productif et levier de l'économie du futur.

Au-delà de la production énergétique, tout cela implique de transformer les modes de consommation, de circulation et de transport, l'habitat, de repenser les politiques agricole et industrielle, en anticipant par la formation les nécessaires reconversions.

Le maintien ou la relocalisation d'unités de production dans tous les domaines d'activité sont favorables à l'emploi, permettent des économies d'énergie et limitent la pollution.

La loi de programmation en préparation sur la transition énergétique doit, selon nous, intégrer une transition écologique globale. Ses dispositions devront être prescriptives et non indicatives mais sans aggraver les conditions d'existence du plus grand nombre. Les plus pauvres doivent bénéficier d'aides publiques ciblées pour lutter contre la précarité énergétique..

La France a pris beaucoup de retard sur ses engagements passés. La prochaine loi devra impulser une politique résolue d'économie d'énergie et consacrer des investissements publics très importants. Le développement des énergies renouvelables ne doit plus être retardé par la recherche de nouveaux gisements ou nouveaux modes d'exploitation de ressources fossiles. Le SNES s'oppose en tout état de cause à l'extraction et à l'exploitation du gaz de schiste.

Au vu du vieillissement du parc de centrales nucléaires françaises et compte tenu du problème posé par les déchets produits, des questions de sécurité tristement rappelées par Fukushima, il est indispensable d'engager une sortie progressive du nucléaire, en commençant par la fermeture des centrales vétustes comme Fessenheim. Cette sortie suppose des investissements élevés pour la formation, la recherche et le développement d'énergies renouvelables alternatives.

Le Snes réaffirme par ailleurs sa demande d'abandon du nucléaire militaire en commençant par la suppression immédiate et unilatérale de " l'Etat d'alerte haut" des armement nucléaires embarqués sur les avions et sous marins.

Parce qu'elle suppose un nouveau modèle productif, plus économe, plus soucieux de l'avenir, plus attentif à l'homme, la transition écologique peut constituer une formidable opportunité pour sortir de l'enlisement actuel, du chômage de masse, de la précarité et de l'augmentation de toutes les formes de pauvreté.

Réussir ce passage implique que les véritables pollueurs (et notamment les grandes entreprises) soient davantage mis à contribution et contraints de modifier leurs comportements. Cela implique aussi que des politiques publiques favorisent le développement du fret mais aussi des transports collectifs de voyageurs.

La tarification de l'eau et de l'énergie doit favoriser des consommations plus sobres sans porter atteinte au pouvoir d'achat et à la qualité de vie des ménages. L'idée d'une tarification progressive doit être sérieusement étudiée, avec la gratuité pour les premiers m³ et Kwh.

Il faut envisager la création d'un pôle public énergétique français avec renationalisation de EDF et GDF.

L'eau doit être régie par le domaine public, à l'échelon communal ou intercommunal pour être gérée dans l'intérêt général.

2.2.4. Droit au logement pour tous

Après une hausse du prix de l'immobilier et des loyers totalement déconnectée de l'évolution des revenus du travail, et dans un contexte de crise, le logement est au centre d'une problématique qui associe emplois, pouvoir d'achat, inégalités, qualité de vie et environnement.

Le coût du logement prend une part croissante du revenu, ce qui est particulièrement insupportable pour les plus défavorisés. L'accès à un logement décent et adapté n'est pas assuré pour une part trop importante de la population. La réapparition de bidonvilles est inacceptable et exige des mesures d'urgence.

Les loyers doivent être strictement encadrés et les loyers excessifs doivent pouvoir être contestés en justice.

La loi Duflot sur la défiscalisation de l'investissement locatif est plus stricte que les dispositifs précédents, mais elle reste dans la logique de développement d'un parc immobilier locatif privé peu contrôlé qui n'a pas montré sa capacité à diminuer les tensions actuelles du marché dans certaines zones urbaines.

La loi ALUR (mars 2014) introduit un encadrement des loyers dans certaines zones où la demande de logements excède l'offre et crée la possibilité de recours judiciaire en cas de loyer abusif. Cependant, sous la pression des lobbies de l'immobilier et de l'assurance, elle limite la portée de la garantie universelle des loyers et est financée par des fonds publics.

Les expulsions locatives sans solution de relogement immédiate et décente doivent être interdites.

Il faut une véritable politique de construction de logements publics pour faire face aux besoins et atténuer la spéculation immobilière tout en développant de manière volontariste la mixité sociale des quartiers. Cette politique doit être notamment financée par une augmentation importante des taxes sur les logements non occupés. La loi de 1948 concernant les réquisitions des logements vides doit être appliquée. L'aménagement de milliers de bureaux vides est aussi une piste à explorer.

Le SNES s'oppose à toute privatisation de bailleurs sociaux qui consisterait à réduire leur mission d'intérêt général de construction de logement social au profit d'une logique de marché plus lucrative.

2.2.5. Transports en commun de proximité

Des expériences intéressantes existent en matière de gratuité totale dans les transports publics urbains, comme à Aubagne par exemple.

Dans le cadre d'un développement écologique de la ville et de façon à gérer le flux de circulation de manière efficace, le SNES propose que soit mise à l'étude l'extension de ces expériences à l'ensemble du territoire, ce qui suppose de penser son financement sans en exonérer les employeurs.

2.3. Pour une protection sociale de haut niveau pour tous

Avec la FSU, le SNES agit pour la reconquête d'un système solidaire de haut niveau, ce qui suppose de mobiliser des recettes supplémentaires dans le cadre d'une autre politique de l'emploi, des salaires et de redistribution des richesses.

2.3.1. Les retraites

Le SNES est opposé à tout système de retraites par capitalisation qui livrerait la protection sociale à la logique des marchés financiers. Il s'oppose aussi à tout système par points ou par comptes notionnels qui individualiserait les droits et rendrait plus aléatoires encore l'âge de départ à la retraite et le montant des pensions.

Il réaffirme sa condamnation de la réforme 2013 qui prolonge et aggrave les injustices des réformes depuis 1993 :

- Couplé à la décote, l'allongement de la durée de cotisation (portée à 43 ans en 2035) remet davantage en cause la possibilité d'un départ à la retraite à taux plein à 62 ans.
- Cette réforme aggrave la situation des femmes.
- Par le report de la revalorisation des pensions du 1er avril au 1er octobre, elle met à contribution les retraités, déjà pénalisés par la CASA (Contribution additionnelle de solidarité à l'autonomie) pour financer seuls la prise en charge de la dépendance (cf 2.3.4).
- L'augmentation du taux de cotisation vieillesse de 0,3 point d'ici à 2017 (0,15 point pour les salariés et 0,15 point pour les entreprises) ne pèsera de fait que sur les salariés puisque le patronat a obtenu en contrepartie une baisse équivalente du taux des cotisations familiales.
- Couplée à l'imposition des majorations de pensions pour avoir élevé 3 enfants et plus, cette mesure pèsera sur les revenus et la consommation des ménages.
- Un comité de suivi pourra procéder tous les ans à des réajustements dégradant les pensions en raison de variables démographiques et économiques, en dehors de tout contrôle démocratique.

Le SNES considère que la mobilisation contre ces réformes doit se poursuivre et réaffirme son exigence d'une tout autre réforme qui rétablisse l'âge de départ à 60 ans avec un taux de remplacement de 75 % pour tous et la référence incontournable aux 37,5 annuités, ce qui suppose la suppression de la décote et de la surcote.

Dans le prolongement de ses mandats adoptés au congrès de Reims en 2012 et en convergence avec ceux adoptés par la FSU au congrès de Poitiers en février 2013, le SNES revendique:

- le retour à l'indexation des pensions sur les salaires ;
- la revalorisation des pensions avec des mesures urgentes de rattrapage pour les petites retraites ;
- le retour au 1^{er} janvier de la revalorisation annuelle des pensions ;
- une validation des périodes d'études (sans condition de rachat) et de précarité pour le calcul des pensions ;
- la mise en place d'une proratisation pour le calcul des retraites des polypensionnés ;
- la réduction des inégalités de pensions entre hommes et femmes, le rétablissement et l'amélioration des bonifications pour enfants ;
- le droit à pension de réversion sans condition de ressources et son extension pour les couples pacsés.

2.3.2. L'assurance maladie

L'ANI de 2013, dont le Snes et la FSU ont désapprouvé la signature, prévoit de généraliser les complémentaires collectives obligatoires pour les salariés du privé. Ces dernières bénéficient d'exonérations d'impôts et de cotisations sociales qui coûtent des milliards d'euros aux caisses de l'État et de la Sécurité sociale. Ces sommes colossales seraient bien plus utiles au sein de l'assurance maladie obligatoire pour garantir un égal accès aux soins pour tous. Or, celle-ci ne rembourse plus que 50 % environ des soins de ville et encore moins pour les soins d'optique, dentaires et d'audio-prothèses.

Avec la logique de marché concurrentiel, les complémentaires-santé ressemblent de plus en plus à des assurances qu'à des mutuelles : leur tarifs varient considérablement selon la gamme des prestations offertes et l'âge des assurés sociaux. Certaines couvrent généreusement les dépassements d'honoraires, et contribuent ainsi à les pérenniser en les solvabilisant. La question de ces derniers n'a pas été réglée par l'accord de 2012 en l'absence, sous la pression des lobbies médicaux, de mesures coercitives fortes.

Le système d'assurance santé complémentaire est extrêmement concurrentiel et va à l'encontre des logiques de solidarité. Pour lutter contre cela, il faut s'engager dans un processus qui permette à terme que l'ensemble des besoins de santé soient pris en charge par l'assurance maladie obligatoire.

Mais en attendant, l'Etat employeur et les collectivités territoriales doivent participer à la couverture santé complémentaire de leurs agents. Qu'elles soient référencées ou labellisées, les complémentaires santé choisies doivent bénéficier d'une participation de l'employeur identique pour tous les fonctionnaires et portée à un niveau se rapprochant de l'obligation faite au secteur privé.

Le SNES réaffirme la nécessité d'une politique ambitieuse de santé publique qui revienne sur les régressions

imposées (déremboursements, franchises, forfait hospitalier), couvre tous les besoins en tendant vers un taux de remboursement de 100 % des soins médicaux et développe la prévention à tous les âges de la vie avec un budget conséquent.

Dans le cadre des revendications adoptées à son congrès de Reims en 2012 et des propositions que la FSU a adoptées à Poitiers, le SNES propose notamment :

- de réorganiser la médecine de ville en repensant le rôle du généraliste dans un réseau de santé coordonné et en réfléchissant à la forfaitisation de sa rémunération ;
- d'obtenir un élargissement du numerus clausus ;
- de lutter contre les déserts médicaux urbains comme ruraux en favorisant l'installation de jeunes médecins, notamment en proposant des aides au financement des études contre l'engagement d'installation durant une période contractualisée;
- d'attribuer à l'hôpital public les dotations lui permettant de répondre aux besoins de la population, ce qui suppose de revenir sur la loi HSPT et d'abroger la T2A, de supprimer les possibilités de consultations et de soins privés au sein de l'hôpital public;
- d'engager une politique de juste rémunération de tous les actes médicaux et de prendre des mesures d'encadrement stricts des dépassements d'honoraires pour aboutir rapidement à leur interdiction ;
- de promouvoir une autre politique du médicament indépendante des lobbies pharmaceutiques et qui s'inscrit dans le cadre d'une politique de santé publique ;
- de rétablir une véritable démocratie sanitaire en redéfinissant les missions et modes de fonctionnement des ARS, en rétablissant l'élection des représentants des salariés et en consultant les assurés sociaux sur les choix importants.

2.3.3. Pour une politique familiale ambitieuse

Avec la FSU, le SNES est attaché au principe universaliste selon lequel tout enfant a un droit égal à être pris en charge par la société, quel que soit le revenu de ses parents. Il s'est donc opposé à la piste d'une modulation des allocations familiales, que le gouvernement a fort heureusement abandonnée en juin 2013.

Il continue de demander que les allocations familiales soient versées à toutes les familles dès le premier enfant, sans redéploiement, et qu'elles soient indexées sur les salaires, et non sur les prix.

Le SNES réclame une politique familiale ambitieuse qui s'applique à toutes les formes de famille, y compris monoparentales et homoparentales. Il déplore le report *sine die* de la loi Famille qui devait être examinée au Parlement pendant le second semestre 2014. Celle-ci contenait plusieurs avancées et se donnait pour objectif de faire progresser le droit familial en l'adaptant aux nouvelles réalités familiales. La mise à disposition de plusieurs outils juridiques à destination des familles recomposées passent ainsi à la trappe.

La politique familiale est aujourd'hui illisible et incohérente, avec des mesures souvent complexes, voire injustes comme le quotient familial qui accorde une réduction de l'impôt sur le revenu au titre des enfants d'autant plus importante que le revenu des parents est élevé. L'abaissement pour 2014 du plafond du quotient familial (de 2 000 à 1 500 euros par demi-part fiscale) a certes réduit une « niche » fiscale qui a un effet « anti-redistributif » mais cette mesure isolée, prise en l'absence d'une réforme fiscale en profondeur, a conduit de fait à ne faire porter les efforts que sur les familles, y compris celles avec un seul enfant qui ne perçoivent pas d'allocations familiales. La question d'aller au bout de la démarche en demandant la suppression du quotient familial fait actuellement débat. Le SNES se donne donc un mandat d'étude pour les deux années à venir sur cette question qui ne peut pas être traitée indépendamment d'une réforme fiscale globale.

Le SNES a contesté le choix d'augmenter la part de la fiscalisation dans le financement de la branche famille, en réduisant de facto celle des cotisations « patronales ». Il conteste aujourd'hui l'exonération totale d'ici à 2017 des cotisations familiales des entreprises (soit 35 Mds d'euros) annoncée par le gouvernement dans le cadre du Pacte de responsabilité sans réelle contrepartie en terme d'emploi, de recherche ou d'investissement productif.

Cette exonération constituerait une rupture historique avec les fondements de la sécurité sociale et son financement.

Le manque à gagner pour la branche famille serait reporté sur les ménages et la baisse des dépenses publiques et sociales.

2.3.4. Prise en charge de la perte d'autonomie

Une loi d'orientation et de programmation « pour l'adaptation de la société au vieillissement » sera votée d'ici la fin 2014 avec un volet pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées (mesures financées dès 2015 par la CASA) et un autre sur l'accompagnement et la prise en charge en établissement (à partir de 2016).

Malgré l'ambition affichée par le gouvernement, les réponses apportées dans le 1er volet sont très en-deçà des besoins. Elles s'inscrivent uniquement dans le cadre des 645 millions d'euros apportés par les seuls retraités via la CASA (contribution additionnelle de solidarité autonomie). Et aucun financement n'est prévu pour le deuxième volet.

En rompant la solidarité inter-générationnelle, ces choix nous éloignent du financement socialisé et solidaire de la perte d'autonomie que nous revendiquons. C'est pourquoi le Snés demande la suppression de la CASA et, dans l'immédiat, la restitution des ressources de 2013 et 2014 qui ont été détournées de leur objectif.

Il faut par ailleurs que la recherche et la prévention soient financées à la hauteur des besoins car ce sont des facteurs de longévité en bonne santé et d'autonomie. Mais la prévention ne saurait se réduire aux aides procurées par la domotique, survalorisées par la campagne de promotion faite à la "Silver économie". Elle doit aussi concerner les pathologies liées au vieillissement et les risques de perte d'autonomie.

Le SNES demande la création d'un droit universel sans condition d'âge et de ressources compensant la perte d'autonomie, financé par la solidarité nationale dans le cadre des branches existantes de la Sécurité sociale. Pour assurer l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire, ce droit doit s'inscrire dans une démarche de services publics au plus proche des besoins et des réalités locales, dans un cadre national qui en définit les objectifs et prend en compte toutes les dimensions. La prise en charge des situations de handicap des moins de 60 ans doit se faire aussi dans ce cadre.

L'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et son plafond doivent être revalorisés pour l'ensemble des Groupes Iso Ressources (GIR) afin que le reste à charge des personnes soit considérablement réduit. L'accueil en établissement médicalisé doit être de proximité dans des locaux à taille humaine.

Les personnels intervenant dans l'aide à domicile doivent être bien formés, qualifiés et protégés par un statut dans la Fonction Publique qui garantisse des conditions décentes de travail et de rémunération.

Il n'est pas question d'en rester à des niveaux de qualification inférieurs au niveau V ou de se limiter à ce niveau d'autant plus que les besoins exigent une élévation des qualifications et que des formations existent aux niveaux IV, III et au-delà .

Le service public de formation doit être sollicité et développé tant pour les formations initiales à hauteur des besoins que pour un vaste plan de formation continue des personnels existants.

Ces qualifications doivent être reconnues au niveau des salaires et des conditions de travail.

Concernant la "gouvernance" des dispositions pour les retraités et les personnes âgées, la présence syndicale dans les instances de représentation, tant au niveau national que départemental, n'est pas prévue.

Le Snés réaffirme la nécessité d'une représentation des organisations syndicales au CNRPA et dans les CODERPA ou dans ce qui s'y substituera. Il appartient à la FSU d'y désigner ses représentants.

Avec la FSU, le Snés dénonce toute volonté libérale de faire financer par le biais de la « Silver économie » une partie des mesures en faveur des personnes âgées et retraités en matière technologique. Il rappelle qu'il est attentif et intéressé par tout ce qui peut améliorer les conditions de vie des retraités et personnes âgées.

2.3.5. Financement de la protection sociale

Le Snés réaffirme son attachement à la logique solidaire de la Sécurité sociale qui prévalait en 1945 (« Chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins »). Or, celle-ci s'est peu à peu effacée pour imposer à la fois une régression des droits et un transfert du financement vers les ménages. Les « déficits »

servent de prétexte pour réduire les dépenses socialisées et inciter les individus à se tourner vers des assurances privées. Or, ces déficits (qu'il convient de relativiser car ils ne pèsent que 10 % de la dette publique alors que les dépenses de protection sociale représentent 45 % des dépenses publiques) ne sont pas dus à des dépenses sociales trop lourdes mais à une insuffisance des recettes essentiellement liée à la montée du chômage, à la stagnation des salaires, aux politiques d'exonérations et d'exemptions d'assiette des cotisations sociales, aux fraudes patronales massives et au laxisme envers le recouvrement des sommes dues par les entreprises.

Le SNES dénonce la fiscalisation croissante de la Sécurité sociale à travers la CSG d'une part et la compensation par l'impôt des exonérations de la part patronale des cotisations d'autre part.

Même assortie d'une progressivité de ses taux qui la rendrait socialement moins injuste, la CSG ne remettrait pas en cause la logique de transfert des cotisations sociales vers l'impôt que le Snes conteste et ouvrirait la voie vers une possible fusion de la CSG et de l'impôt sur le revenu à laquelle le Snes s'oppose. Il s'oppose également à l'alignement du taux de CSG des retraités sur celui des actifs.

Le financement de la protection sociale renvoie à une politique économique et sociale en faveur de l'emploi et des salaires, à un choix de société plus juste, à des financements solidaires fondés sur un autre partage des richesses.

Les richesses créées par le travail doivent rester le mode de financement prépondérant de la Sécurité sociale et les revenus financiers doivent être davantage mis à contribution.

Avec la FSU, le SNES se prononce pour :

- la suppression des abattements et exonérations des cotisations dites patronales : une remise à plat des aides publiques s'impose pour mesurer l'effet réel sur l'emploi et l'activité économique ;
- la suppression des exemptions dont bénéficient l'intéressement, la participation, l'épargne salariale et le PERCO (Plan d'épargne retraite collectif) ;
- la taxation des stock-options, une plus forte taxation des revenus du patrimoine et financiers ;
- l'élargissement de la part patronale des cotisations sociales à l'ensemble de la valeur ajoutée des entreprises ;
- l'augmentation et la modulation de la part patronale des cotisations en fonction de la politique de l'entreprise (emploi, salaires, investissement, recherche)

La richesse produite doit être systématiquement mise à contribution. C'est au nom de ce principe et dans ce cadre que le Snes propose la disparition progressive de la CSG qui frappe lourdement salaires et pensions tout en épargnant relativement les revenus financiers et patrimoniaux.

Un double mécanisme de financement de la protection sociale serait mis en place dans un cadre pluriannuel, comportant :

- une contribution sociale prélevée sur la richesse produite par les entreprises, les opérations financières, les revenus de tous ordres du patrimoine et du jeu, avec élargissement de l'assiette et augmentation des taux ;
- une cotisation sociale à taux différencié assise sur les revenus du travail.

Ce double mécanisme exclut en terme tout financement par l'impôt, toute cotisation sur les revenus de remplacement (allocations chômage, indemnités journalières, pensions et retraites) qui par définition ne sont pas producteurs de richesse.

2.4. Pour une profonde réforme de la fiscalité

2.4.1. Un débat fiscal instrumentalisé contre la légitimité de l'impôt et la redistribution des richesses

Le débat actuel sur la réforme fiscale est doublement instrumentalisé.

D'une part la campagne médiatique organisée par les médias contre le "ras le bol fiscal" traduit l'action de lobbies qui défendent leurs intérêts en manipulant le mécontentement social : l'exemple de la Bretagne est éclairant. En cédant devant la contestation des lobbies d'affaires, le gouvernement a légitimé la campagne

idéologique sur le « matraquage fiscal » .

D'autre part, cette campagne s'attaque à la légitimité de l'impôt et au bien-fondé des dépenses qu'ils finance. Les partisans du moins d'impôt sont aussi les promoteurs du moins d'Etat, moins de dépenses sociales, moins de services publics qui sont l'objectif central des politiques d'austérité.

La fonction principale de l'argument du niveau prétendument élevé des prélèvements obligatoires est d'occulter des débats essentiels : services publics ou services privés ? Protection sociale assurée par des financements socialisés ou par l'épargne privée ?

Cette campagne instrumentalise le mécontentement social lié à l'accroissement des difficultés des ménages. Le système fiscal est aujourd'hui beaucoup trop injuste, illisible et complexe. Nos concitoyens ne perçoivent plus le rôle de l'impôt comme moyen au service de l'intérêt général. La politique fiscale du gouvernement cédant aux lobbies et accroissant la pression fiscale sur les classes moyennes et populaires fait courir le risque paradoxal de voir ceux sur qui repose la légitimité de l'impôt remettre en cause les logiques de redistribution.

Il est donc urgent d'engager une réforme fiscale ayant comme objectif d'aller dans le sens de la justice sociale et de la progressivité de l'impôt.

Une réforme fiscale doit prendre en compte l'ensemble du système. Il est contre-productif d'engager la réforme par des petits bouts qui isolément peuvent être justifiés mais qui opèrent surtout une redistribution interne aux classes populaires et moyennes sans s'attaquer aux facteurs majeurs de l'injustice fiscale que sont la faible imposition des hauts revenus, celle des patrimoines élevés et des grandes entreprises, sans compter l'évasion fiscale. Toute réforme fiscale doit commencer par corriger ces injustices fondamentales.

2.4.2. Pour une fiscalité plus juste...

Le SNES considère que ces questions doivent être débattues publiquement pour éclairer les choix de société.

Les impôts, décidés et contrôlés démocratiquement, sont l'expression de la contribution de chacun, en fonction de ses capacités, au financement des biens et des services et à la redistribution des richesses sur le territoire. Ils sont un élément central de la solidarité nationale.

Le SNES milite pour une réhabilitation de l'impôt, pour une protection sociale et des services publics de qualité assurés par des financements publics car nous ne voulons pas d'une société inégalitaire dans laquelle l'égalité des droits (à l'éducation, à la santé, au logement...) ne serait plus un objectif politique et dans laquelle la majorité de la population serait placée dans l'incertitude face aux risques sociaux.

Ce débat est d'autant plus important que nous sommes dans un contexte de croissance des inégalités : inégalités de revenus comme l'a constaté l'Insee avec l'augmentation de très hauts revenus, la stagnation des revenus intermédiaires et la baisse des revenus inférieurs liée au chômage et à la précarité ; inégalités croissantes entre les patrimoines et leurs revenus.

Or, le système fiscal français n'est plus redistributif : il renforce les inégalités au lieu de les réduire, notamment parce que le principe de la progressivité de l'impôt est contourné et qu'il existe pour les plus riches de multiples moyens d'y échapper.

Il faut redonner à l'impôt sur le revenu un rôle central avec une assiette large débarrassée des niches fiscales profitant aux plus riches, avec plus de tranches et un taux marginal plus élevé. L'indexation du barème sur les prix est indispensable.

Il faut revenir sur les mesures injustes (suppression de la demi-part supplémentaire, fiscalisation de la majoration de pension pour trois enfants,...) et s'opposer au projet de suppression de l'abattement de 10 % pour les retraités.

Le prélèvement à la source pose problème, notamment à cause de la confidentialité des données.

Le plafonnement du quotient familial et du quotient conjugal ou leur remplacement suscitent des débats

d'autant qu'il est impossible, en l'absence de projets précis, d'en mesurer l'impact : le Snes se donne un mandat d'étude sur le sujet.

Il faut une fiscalité qui taxe davantage les grandes entreprises (revoir l'assiette de l'impôt sur les sociétés mitée par des niches fiscales), dont certaines échappent à l'impôt grâce à l'« optimisation fiscale ».

Le SNES refuse les transferts de cotisations employeurs sur l'impôt et sur la CSG.

Il faut réduire la part de la fiscalité indirecte. Le SNES dénonce la place excessive de la fiscalité indirecte, injuste socialement, et s'oppose aux hausses récentes des taux de TVA.

Au contraire, les taux doivent être réduits, un taux zéro sur les produits de première nécessité doit être créé.

Le Snes demande la création d'un taux spécifique sur les produits de luxe.

Les revenus du capital bénéficient encore de régimes dérogatoires, le patrimoine est sous-imposé (ISF, droits sur les successions et donations). La taxation de ces revenus et du patrimoine doit être progressive, pour éviter de taxer la petite épargne, et doit cibler les plus riches.

La réforme de la fiscalité locale doit être entreprise pour plus de justice sociale et moins d'inégalités entre les collectivités locales qui ont subi une baisse de leurs recettes avec la réforme de la taxe professionnelle et sont confrontés à la diminution des dotations de l'Etat. Une véritable péréquation entre collectivités territoriales doit être mise en place. Les éventuels transferts de compétences doivent être compensés à l'euro près.

La fiscalité écologique doit orienter vers des comportements plus respectueux de l'environnement, à condition de ne pas ajouter de prélèvements supplémentaires pour les citoyens les plus modestes et de prendre en compte les inégalités sociales face au transport et à l'habitat : absence d'alternative à la voiture, insuffisance des transports collectifs, coût de la rénovation thermique des logements... Les investissements collectifs nécessaires doivent être financés, ce qui entre en contradiction avec la politique de baisse des dépenses publiques.

2.4.3. ... et une harmonisation européenne

En Europe, le dumping fiscal met en concurrence les États et constitue un levier puissant de baisse des ressources publiques au nom de la « compétitivité ». Sans remise en cause de ce principe fondateur, l'harmonisation fiscale par le haut est un mythe. Cela passe notamment par une harmonisation de l'assiette et des taux de l'IS, et par une lutte radicale et résolue contre les paradis fiscaux qui englobe toutes les dimensions de l'évasion fiscale (échange automatique d'informations, interdiction des mécanismes d'opacité, interdiction de l'optimisation fiscale...). Il faut combattre l'évasion fiscale des hauts revenus et des grandes fortunes, et l'optimisation fiscale pratiquée par les grandes entreprises.

Si on ajoute l'évasion fiscale intérieure (notamment la fraude à la TVA), il manque de 60 à 80 milliards dans les recettes publiques.

Il faut donner aux services fiscaux et à la justice les moyens juridiques et humains nécessaires pour combattre l'évasion fiscale.

Le gouvernement français doit soutenir le projet de taxation des transactions financières soumis par la Commission européenne et cesser de le dénaturer pour satisfaire les demandes pressantes du lobby bancaire français.

2.4.4. Le rôle des banques

Cinq ans après la chute de Lehman Brothers, la « finance occulte » prospère et les financiers ont repris leurs jeux. Les banques trop grosses pour être mises en faillite ont encore grossi, notamment en France qui compte quatre banques à risque systémique. Le nombre de leurs filiales dans les paradis fiscaux est toujours aussi élevé. Le gouvernement français a fait adopter une loi sur la séparation des banques sans portée réelle et qui préserve le modèle de banque universelle.

Le Snes demande une séparation stricte des banques de dépôt et de l'investissement. La création d'un pôle public bancaire, avec des nationalisations sous contrôle citoyen, est plus que jamais d'actualité. Le Snes souhaite le renforcement du contrôle démocratique sur le secteur bancaire pour que ce dernier concentre ses

activités sur les dépôts et le financement des activités économiques et des besoins sociaux.

Pour cela il encourage l'extension d'un pôle public et l'approfondissement des projets mutualistes et coopératifs.

Si des progrès ont été faits au niveau européen du côté de la supervision des banques et des garanties des dépôts, le projet de résolution des crises bancaires est dérisoire, puisqu'il prévoit un fonds de 60 milliards dans dix ans alors que le sauvetage des banques européennes en 2008 a exigé 1 600 milliards. La garantie sur les dépôts de moins de 100 000 € est donc toute relative.

Pour mettre la finance sous contrôle, l'essentiel reste à faire.

3. Droits et Libertés

L'État doit garantir les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité. Celles-ci doivent s'appliquer sur l'ensemble du territoire français.

La promesse du « mariage pour tous » a été tenue, des avancées sur l'égalité femmes-hommes ou la loi pénale ont été limitées. D'autres promesses, comme celle du droit de vote des étrangers aux élections locales, ou celle de la loi famille et la PMA, ont été reportées *sine die*. La période est ainsi marquée par des contradictions, la poursuite de la politique du gouvernement précédent dans de nombreux domaines, voire l'aggravation dans certains.

3.1. Face à la montée de la xénophobie, nécessité de défendre les libertés fondamentales

La société est devenue perméable aux idées d'extrême droite : racisme, préférence nationale, LGBTphobie, sécuritarisme...

La politique du gouvernement sur les étrangers prolonge, et parfois aggrave, celle du précédent gouvernement. Les expulsions, y compris de jeunes scolarisés se sont multipliées, provoquant la mobilisation des jeunes et leurs enseignants.

Le SNES condamne le recul du gouvernement sur la question du droit de vote des étrangers aux élections locales promis depuis 30 ans par tous les gouvernements successifs, de droite comme de gauche.

Tout doit être fait pour que ce droit, mesure de justice sociale, soit enfin accordé avant la fin de l'année.

Chaque recul dans ce domaine invite l'extrême droite et la droite la plus décomplexée à aller plus loin dans leurs contestations, comme sur le droit à l'IVG par exemple.

De plus en plus de personnalités politiques se permettent des propos inacceptables, parfois provocations calculées, inconcevables il y a encore dix ans. Ils sont repris ou légitimés par de trop nombreux responsables politiques de diverses sensibilités.

La violence de droite et d'extrême droite s'est elle aussi développée (incidents en marge et à la fin de manifestations, actions anti-Roms, agressions de militants politiques ou syndicaux, meurtre de Clément Méric).

L'un des symptômes de cette période de crise est l'émergence d'une « galaxie idéologique » plus vaste, raciste, xénophobe, antisémite de personnages tels que Dieudonné, Soral, Belghoul et autres.

La persistance de la crise économique et sociale, le manque de perspectives amènent de plus en plus de salariés à rechercher et à adhérer à des solutions simplistes qu'il nous faut combattre pied à pied.

L'Éducation Nationale n'est pas à l'abri de tels phénomènes, comme le prouve la création du Collectif Racine destiné à réunir les enseignants sympathisants FN.

La création de VISA (Vigilance et Initiative Syndicales Antifascistes) est un outil unitaire alimentant la réflexion intersyndicale afin de mener la lutte contre l'extrême droite sur les lieux de travail. Le Snes adhèrera à VISA, c'est d'autant plus important après le résultat des élections municipales.

De même, le travail commencé avec la CGT, Solidaires et l'Unef lors de la journée d'initiative intersyndicale du 29 janvier 2014 contre l'extrême droite doit être poursuivi et prolongé dans toutes les Régions.

Le « tout-sécuritaire » a en particulier permis l'explosion de la télésurveillance et du fichage, et l'acceptation par le plus grand nombre de la restriction des libertés individuelles. D'autres choix sont possibles. Il s'agit donc pour nous de défendre les libertés qui sont menacées, de reconquérir celles qui ont été mises à mal.

Le SNES partout et toujours continue de combattre toutes les discriminations de sexe, de genre, d'orientation sexuelle, de santé... le racisme et la xénophobie.

Il s'inquiète des reculs de gouvernement face aux attaques des forces réactionnaires du pays.

Il revendique un effort de formation des enseignants permettant de travailler dans les classes à la déconstruction des stéréotypes de sexe ou de genre. Il demande que le MEN rende réelle l'éducation à la sexualité prévue par les textes officiels, et ne renonce pas à la campagne *ligne Azur*.

3.2. Droits des femmes, égalité femmes/hommes

Le chantier de l'égalité femmes/hommes nécessite un engagement et une vigilance sans faille de notre part. En effet, les inégalités créées par une construction sociale du genre qui infériorise systématiquement les femmes, leur paupérisation croissante, les violences qui leur sont faites, l'impact de la politique d'austérité qui menace les services publics, les inégalités salariales persistantes, les retraites et les pensions amputées démontrent que beaucoup reste encore à faire pour protéger leurs droits et en développer de nouveaux. Les femmes sont victimes d'un système hétéro-patriarcal qui se nourrit également d'un système économique au profit des plus riches.

Le Snes revendique des mesures fortes contre le temps partiel imposé, la précarité et les inégalités de salaires dans les entreprises et les services publics.

Il revendique la revalorisation des métiers féminisés, dont ceux de l'éducation dans lesquels les femmes sont majoritaires.

Il demande des créations de crèches publiques en nombre suffisant pour répondre aux besoins réels.

Des forces sont à l'offensive comme en témoignent les campagnes haineuses contre les ABCD de l'Egalité et pour promouvoir une vision naturalisée et stéréotypée des sexes comme des sexualités. Le SNES avec la FSU doit se lancer dans la bataille contre ces idées et agissements qui atteignent directement le métier d'enseignant comme en témoigne le succès médiatique des journées de retrait de l'école.

Beaucoup reste encore à faire pour protéger les droits des femmes et en développer de nouveaux, y compris dans l'Éducation Nationale.

L'École joue pleinement son rôle quand elle pointe les stéréotypes de genre qui contribuent à justifier les inégalités.

Le SNES demande la prise en compte systématique de la construction sociale du genre dans les programmes, les manuels scolaires, la formation des personnels et dans l'éducation à l'orientation et à la découverte professionnelle.

Il soutient les personnels dans leur travail d'émancipation des élèves à l'égard des schémas de pensée qui aboutissent à reproduire les inégalités femmes/hommes.

Il revendique une véritable politique de prévention et d'éducation à la sexualité avec des moyens en conséquence.

L'influence des évaluations, les temps partiels induits par l'inégale répartition des tâches font que les femmes n'ont pas un avancement de carrière identique à celui des hommes. Les femmes sont donc moins bien payées que les hommes. et n'accèdent pas à la retraite dans les mêmes conditions.

Le SNES doit défendre l'égalité femmes/hommes dans notre champ professionnel.

Dans les CAP, les élu-e-s du SNES doivent interroger les projets de l'administration au regard de l'objectif d'égalité professionnelle. Des études précises sur les écarts de carrière entre femmes et hommes doivent être menées, pour pouvoir s'en saisir.

Nous devons veiller à la préservation de droits fondamentaux toujours menacés, en France et en Europe, tels la liberté des femmes à disposer de leur corps.

Le SNES revendique des centres d'IVG dans tous les hôpitaux publics avec des personnels qualifiés en

nombre suffisant et la réouverture des centres qui ont été fermés.

Il revendique aussi la possibilité d'accéder à la PMA pour toutes les femmes.

Il revendique l'information et l'accès de toutes et de tous à la contraception et à l'IVG, libres et gratuits.

L'IVG doit être garanti sur l'ensemble du territoire à toutes les femmes qui le souhaitent sans qu'aucune clause de conscience ne vienne réduire ce droit à néant.

Le Snés exige que la loi s'applique sur tout le territoire et que la délivrance gratuite et anonyme de la pilule du lendemain aux jeunes filles mineures s'applique aussi en Guadeloupe.

L'exemple espagnol nous l'a montré, le droit à l'IVG doit toujours être défendu. Nous devons combattre les agissements d'activistes de tous bords, obscurantistes, réactionnaires, religieux, de droite et d'extrême droite, qui cherchent à empêcher les femmes d'exercer un droit en les culpabilisant de façon ignominieuse.

Nous devons nous mobiliser contre les violences faites aux femmes, tant dans la sphère privée que publique et nous emparer syndicalement de la « Journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes ».

Le SNES s'oppose à toute marchandisation du corps, en particulier à la légalisation de la GPA.

Il s'agit enfin de lutter au quotidien contre les représentations stéréotypées des sexes afin de dissoudre la hiérarchie, notamment dans la socialisation des plus jeunes.

3.3. Parents sans papiers, élèves jeunes majeurs

Le gouvernement poursuit la politique du précédent et le ministre de l'Intérieur se félicite d'un nombre d'expulsions réelles supérieures à celle de ses prédécesseurs. Les lois Sarkozy, Besson, Guéant n'ont été ni abrogées ni modifiées et continuent d'être appliquées. Le droit d'asile est bafoué. De plus en plus de demandeurs d'asile ne sont pas pris en charge par l'État, alors que la loi le prévoit. Ainsi se créent de nouveaux sans-abris, et malheureusement souvent des sans-papiers lorsqu'on leur refuse le droit d'asile... et qu'évidemment ils restent là.

Le SNES s'est prononcé pour la régularisation de tous les sans-papiers, le droit au regroupement familial, le droit pour tous les jeunes présents sur le territoire de poursuivre et d'achever leur scolarité et la totalité de leur cursus d'études, le droit à un logement décent pour tous, notamment pour les familles avec des enfants d'âge scolaire qui se retrouvent parfois à la rue sans solution d'hébergement.

Avec les organisations d'aide et de soutien, nous poursuivons la lutte pour la régularisation des travailleurs sans-papiers, parfois exploités par leurs patrons (car exonérés de cotisations sociales ou acceptant des bas salaires).

Les travailleurs sans-papiers en grève pour leur régularisation, soutenus par les associations et les syndicats dont la CGT et la FSU, se heurtent à la poursuite de la répression policière.

Nous continuons d'exiger, avec RESF et les organisations syndicales de la jeunesse, la possibilité pour tous les jeunes (mineurs isolés ou non) en formation de terminer leurs études, quels que soient leur âge ou les études qu'ils suivent. Cela signifie qu'ils doivent bénéficier, avec leur famille, d'un titre de séjour pérenne.

Ensemble, nous continuons à demander l'arrêt des expulsions, le retour des collégiens et lycéens expulsés et de leur famille ainsi que l'annulation des mesures d'interdiction du territoire français.

Nous revendiquons la régularisation automatique de tous les jeunes scolarisés le jour de leurs 18 ans afin qu'ils ne passent pas du jour au lendemain du statut de mineurs protégés par la loi à celui de jeunes majeurs, toujours scolarisés, mais mis en situation administrative irrégulière, dits sans-papiers.

Le SNES-FSU défend une réforme des conditions d'accès à la nationalité afin que celle-ci soit simplifiée et facilitée.

3.4. Droits des jeunes

Depuis le 20 novembre 1989, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant a été adoptée à l'ONU. Dans les faits, elle n'est pas totalement appliquée en France.

L'esprit de l'ordonnance de 1945, mise à mal par le gouvernement précédent, doit perdurer et servir de base à l'élaboration d'un texte pour la protection de la jeunesse.

Pour permettre à tous les jeunes de s'émanciper, d'être autonomes et de vivre dans des conditions dignes, pour leur permettre d'échapper à la précarité et au salariat étudiant, voire leur éviter de recourir à la prostitution, le SNES défend la mise en place d'une allocation autonomie pour tous les jeunes et dans l'immédiat l'amélioration du système des bourses.

Le SNES défend le droit des élèves de participer à la vie politique de la nation. Ils doivent pouvoir être libres, comme tous les citoyens, d'exercer leurs droits d'expression et de contestation. Le SNES défend les élèves poursuivis tant par l'Éducation nationale que par la justice pour des faits de manifestations et d'expression par voie de presse, autorisés par la loi, au besoin au sein des établissements en venant en appui des organisations lycéennes. Le SNES revendique l'extension des droits syndicaux pour les lycéens, en particulier au niveau des moyens qui leur sont alloués.

3.5. Respect des libertés fondamentales, en particulier les fichiers

Les collectes de données informant sur la nationalité, la situation maritale, le sexe du partenaire (renseignant sur l'orientation sexuelle), les enfants, les opinions politiques, syndicales... se multiplient.

Les récentes affaires Snowden et de la NSA ont confirmé le caractère tentaculaire de l'espionnage américain et son extension à tous les aspects de la vie privée des individus. Il fait peser sur le respect des libertés individuelles et collectives les plus graves menaces. Plus largement, la collecte et la commercialisation de données privées par les principales transnationales de l'Internet est parfaitement intolérable.

Le SNES se bat pour la suppression des fichiers développés sans contrôle parlementaire, interconnectés et irrespectueux de la vie privée, comme par exemple Sirhen ou Siècle qui inclut le fichage des élèves décrocheurs et la mention de la nationalité.

Ces fichiers contiennent des renseignements personnels, peuvent être interconnectés et consultés par d'autres organismes (CAF, collectivités territoriales).

Par ailleurs, l'utilisation des adresses des messageries professionnelles par des organismes ou entreprises autres que l'Éducation nationale doit être mieux encadrée par les textes réglementaires.

Le ministère doit enfin investir, avec les organisations, le champ du droit syndical « numérique ».

L'explosion du nombre d'informations contenues dans les fichiers informatiques sur les élèves est inquiétant, et doit être soumis à un contrôle renforcé. La CNIL doit pouvoir donner un avis décisionnel sur ces fichiers à chaque nouvelle modification effectuée. Les interconnexions et la cession des fichiers sont inacceptables et doivent être interdites.

La conservation des données pouvant aller jusqu'à 90 ans, on comprend que les risques d'atteinte au respect de la vie privée et de la vie professionnelle sont importants.

Depuis 2004, la loi « Informatique et libertés » permet au gouvernement de ne pas tenir compte de l'avis de la CNIL ! Sous l'ère Sarkozy, ce sont 42 fichiers qui ont été créés, portant à plus de 70 le nombre de fichiers police/gendarmerie/justice... sans compter tous les autres !

En particulier, le SNES demande l'abrogation des articles 8, 9, 10, 12 et 13 de la loi de programmation militaire : les quatre premiers permettent aux agents du renseignement (Ministère de la défense et Ministère de l'Intérieur) et à ceux du Ministère du Budget d'accéder à de nombreux fichiers (d'état ou privé), le dernier organise la surveillance d'Internet !

Le SNES dénonce l'usage des empreintes génétiques, de la vidéo-surveillance notamment dans les établissements scolaires, de la biométrie, mirages d'une sécurité technologique et faux palliatifs au manque de personnels d'encadrement.

L'extension infondée du FNAEG à plus d'une centaine de délits sert maintenant de moyen de répression contre les militants associatifs ou syndicaux, comme en ont été victimes Xavier Mathieu, les cinq de Roanne ou les syndicalistes de Guadeloupe poursuivis pour l'exercice de leur activité syndicale (CGTG) ou pour

refus de prélèvement ADN (UGTG).

Il est temps que la représentation nationale soit saisie de chaque nouvelle création, et qu'elle remette à plat l'ensemble du système de fichiers.

Dans l'immédiat, le FNAEG ne doit plus servir de méthode d'intimidation contre le mouvement social. Le Snes continue d'exiger que la loi n'autorise plus les tentatives d'inscrire les militants politiques, associatifs ou syndicaux au FNAEG pour leurs activités.

De nombreux syndicalistes, militants politiques ou associatifs sont encore poursuivis pour de telles activités. Le SNES réitère son exigence d'une loi d'amnistie sociale, reprenant et améliorant celle déjà votée au Sénat. Le SNES participe à l'observatoire de la répression syndicale.

De ce point de vue, le Snes s'inquiète de la volonté affichée par Manuel Valls de renforcer l'arsenal judiciaire contre les militants antinucléaires qui mènent des actions sur les centrales nucléaires. Le but est clair : intimider ces militants pour les décourager de mener leurs campagnes.

Le SNES réaffirme que les intimidations contre les militants doivent cesser.

L'usage du flashball et du Taser, doit être proscrit.

3.6 Respect des droits fondamentaux des Roms

Le Premier Ministre, alors qu'il était Ministre de l'Intérieur, a fait du démantèlement des campements de Roms et de l'expulsion de ceux-ci un des axes de son action au sein du gouvernement. Loin de se démarquer de la politique de ses prédécesseurs, il semble vouloir se montrer encore plus « efficace » dans cette politique. La stigmatisation se poursuit. Mais en réalité, aucune destruction de campement, aucune expulsion de squat ne résout quoi que ce soit : en effet, malgré les textes, aucune proposition pérenne de (re)logement n'est proposée. Dans le meilleur des cas, ce sont quelques nuits en hôtel qui sont offertes comme solution de remplacement.

Les droits fondamentaux des Roms doivent être respectés : droit au travail, au logement, à la santé, à la scolarité des enfants.... Le SNES soutient les initiatives des municipalités, telles celle de Gardanne qui fait le choix d'une politique d'accueil et de logement de familles Roms, afin d'assurer un accueil digne à ces populations.

Pas de destruction de camps qui ne soit précédée d'une solution de logement digne et durable.

3.7. La laïcité : promouvoir un principe républicain !

La loi de 1905 stipule que la République « assure la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes » mais « ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ».

La « Charte de la laïcité à l'école » rappelle ces principes dans les établissements scolaires publics.

Le SNES confirme ses mandats des précédents congrès, réaffirme son refus du dualisme public-privé (confessionnel et patronal) et considère que les fonds publics doivent être réservés au service public. Il demande l'abrogation des lois anti-laïques qui organisent ce dualisme. Il demande que des moyens suffisants soient affectés pour faire face à la demande de scolarisation dans le public, l'enseignement privé catholique n'ayant pas à accueillir les élèves contre le gré des familles, faute de place ou d'options dans l'enseignement public. L'urgence est particulière dans l'ouest de la France.

Les établissements privés, qui pratiquent sans aucun contrôle la sélection de leurs élèves, sont un vecteur essentiel de l'accélération des logiques concurrentielles et socio-ségrégatives qui sont à l'œuvre dans le système scolaire.

Le SNES demande l'abrogation du statut local scolaire et religieux d'Alsace-Moselle et de certaines régions d'outre-mer. Il désapprouve tout projet de constitutionnalisation de la loi de 1905 s'il inclut une disposition d'exception de l'Alsace-Moselle. Il continue de demander l'abrogation des lois Debré et Carle et du décret sur l'accord « Kouchner-Vatican ».

Il demande dans l'immédiat dans le secondaire que l'enseignement religieux soit optionnel et dans le primaire

la sortie de l'heure d'enseignement religieux des 24 heures de cours obligatoires.
Il demande l'abrogation du délit de blasphème toujours existant en Alsace et en Moselle.

Le SNES s'oppose à toute tentative des groupes de pressions politiques, patronaux ou religieux visant à influencer l'écriture et la mise en œuvre des programmes scolaires ou la formation des enseignants .
Il continue de porter l'unification du système éducatif dans un seul service public laïque de l'Éducation nationale intégrant l'actuel enseignement privé sous contrat.

Fin 2013, le Conseil d'État a rendu une étude tendant à clarifier la frontière entre « missions de service public et missions d'intérêt général » ainsi que le statut des collaborateurs occasionnels du service public. Il a rappelé le droit actuel : l'existence du principe de liberté de penser et d'exprimer ses convictions religieuses dans l'espace public et de celui de laïcité de l'État, la compatibilité entre ces deux principes relevant de la notion « d'ordre public ».

Le Snes n'accepte pas la délégation au local du règlement de ces questions et demande la pérennisation de la circulaire du 27 mars 2012 qui affirme que " le milieu scolaire est un cadre qui doit être particulièrement préservé".

Il conteste l'instrumentalisation et le dévoiement du terme laïcité à des fins xénophobes.

Le SNES estime que les lois existantes suffisent mais doivent être strictement respectées pour que, dans les établissements publics, la neutralité s'impose pour les personnels ainsi que pour les locaux utilisés pour l'ensemble de leurs missions. Il défend que cette neutralité s'impose aussi à toute personne investie d'une mission de service public ou y concourant, quel que soit son statut (personnel, parent, intervenant, accompagnateur divers), notamment à toutes celles encadrant les élèves dans le cadre d'activités organisées par un établissement.

MOTION RAPPORTEURS

Le congrès national du SNES réuni à Marseille du 31 Mars au 4 avril apporte son soutien au jeune lycéen Séfo âgé de 19 ans, scolarisé à Marseille au lycée V Hugo en classe de terminale.

Séfo, menacé d'une OQTF, doit pouvoir rester auprès de ses parents et de son jeune frère, le SNES demande sa régularisation ainsi que celle de ses proches.

Il vit ici, il étudie ici, il doit rester ici.